

Être référent santé, sécurité au travail SST 5J

version 05/2023

Objectifs

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnelles/INRS
Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques
Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés
Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques
Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail
Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.

Compétences visées

A l'issue de la formation vous serez capable de :
Situer le contexte en santé et sécurité au travail, ses missions et ses responsabilités de référent en santé et sécurité au travail.
Structurer l'évaluation des risques professionnels dans un objectif de création d'un outil de management de la santé et sécurité.
Conduire une démarche facilitant la mise en œuvre de plans d'actions de prévention.
Mettre en œuvre une démarche d'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles, permettant de passer d'une approche corrective à une approche préventive.

Validation des acquis

Le document unique d'évaluation des risques de son entreprise s'il existe

Qualité du ou des formateurs

Formateur(s) spécialisé(s) en Santé et Sécurité au Travail

Pédagogie

- Apports théoriques
- Echanges entre pairs
- Analyse de documents
- Cas pratiques, scénarios de mise en situation
- Textes de référence
- Support de formation

Organisation et suivi de l'action

Le suivi de l'exécution de l'action se fait à l'aide de feuilles de présence émargées par les stagiaires. Elles sont signées par demi-journée par les stagiaires et le formateur, l'objectif étant de justifier la réalisation totale de la formation

Livrables

Attestation individuelle de formation - Certificat de réalisation

Groupe :

4 à 12 personnes

Durée :

35heures

Public :

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art.L4644-1 du Code du travail)

Pré requis :

Avoir des notions en santé-sécurité au travail
Connaître la démarche de prévention dans son entreprise

À fournir :

Le document unique d'évaluation des risques de son entreprise s'il existe

Lieu :

Inter : Dans nos salles à Vannes
Intra : Dans vos locaux

Modalité :

présentiel

Type :

initiale

Tarif :

Inter : 1450.00
Intra : nous consulter

Accessibilité :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement.

Passerelles et

équivalences :

N/A

Référent pédagogique :

02 97 61 45 72

Délai d'accès :

La durée estimée entre la validation du projet par le commanditaire et le début de la prestation sera précisée en amont dans l'offre commerciale.

Taux de réussite des stagiaires :

99% en 2023 pour les formations SST.

Taux de satisfaction :

99% selon les évaluations à chaud en 2023.



Programme

Introduction

Tours de table : présentation des participants, des besoins, rappels des objectifs et auto positionnement

JOUR 1

Les enjeux de la santé et sécurité

- Les enjeux humains : statistiques et indicateurs santé sécurité
- Les impacts sur la QVT et les RPS
- Définitions : accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle
- Les enjeux financiers : coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Les enjeux réglementaires : l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur et des salariés, principes généraux de prévention, principales obligations réglementaires du code du travail
- Les responsabilités : civile, faute inexcusable, pénale, professionnelle
- Exercice pratique : à partir d'une thématique santé-sécurité, répondre aux 9 principes de prévention de la loi 91-1414

Construire une démarche de prévention

- L'analyse d'une situation de travail
- Exercice « chasse aux risques » : à partir de bandes dessinées ou d'une vidéo, observer et analyser la situation de travail et proposer des mesures correctives
- L'évaluation des risques professionnels, le document unique, les facteurs de pénibilité
- La cartographie des risques : causes, conséquences, solutions, références réglementaires
- Exercice pratique en sous-groupe : établir une cartographie des risques liés à l'entreprise d'un ou plusieurs participants et évaluation d'un risque avec les mesures de prévention associées
- Indicateurs et objectifs de sécurité
- Les plans d'actions
- Exercice pratique : croiser la cartographie construite plus haut avec le Document Unique de leur entreprise
- La documentation sécurité, en savoir plus avec des liens internet utiles

JOUR 2

Participer à l'élaboration du système de management santé-sécurité dans l'entreprise

- Rôle et mission des acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise : direction, ressources humaines, encadrement, salarié, animateur sécurité, CSE / CSSCT, médecin du travail, inspecteur du travail, les CARSAT et les CRAM
- Exercice pratique : lister 3 acteurs de la prévention interne ou externe et définir leur rôle
- Grille d'auto-positionnement sur la santé - sécurité de leur entreprise : outil INRS

Analyser les incidents et accidents du travail

- Intérêt de l'analyse des accidents et des incidents du travail
- La méthode de l'arbre des causes : mise en œuvre sur une étude de cas
- Les formations sécurité et l'accueil des nouveaux arrivants
- L'organisation de l'accueil et la formation des nouveaux arrivants
- Exercice pratique : à partir d'un cas d'accident fourni par l'intervenant, les participants doivent appliquer la méthode de l'arbre des causes et proposer un plan d'action.

JOUR 3

Gérer les entreprises extérieures

- Le cadre réglementaire et la responsabilité de l'entreprise utilisatrice, présentation de la délégation de pouvoir
- La coordination de la prévention des interventions : plans de prévention, protocole sécurité, coordination SPS, permis de feu
- Exercice pratique : analyse critique d'un plan de prévention anonymisé proposé par l'intervenant

Sécuriser les équipements et les lieux de travail

- La conformité des lieux et équipements de travail
- L'affichage obligatoire
- Les vérifications et contrôles périodiques obligatoires
- Les équipements de protection individuelle et collective

Conclusion

- Tour de table : évaluation de la formation à chaud, débriefing collectif, auto évaluation de l'atteinte des objectifs et de sa propre progression
- RA

Le plus pédagogique

- Etudes de cas en sous-groupe
- Visites terrain (en INTRA uniquement)
- Outils opérationnels
- Partages et retours d'expériences
- Apporter son document unique et/ou un accident à analyser pour les travaux pratiques